

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur
Service Grands Projets Routiers

N° CP-2009-11-3-4

Service consulté
Direction de la Commande Publique

**RD 419 - DÉVIATION DE RETZWILLER
PROGRAMME AR111**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les études de projet, l'allotissement des travaux et l'estimation du coût prévisionnel de l'opération au montant de 22,5 M€ TTC valeur février 2009.*

I - PREAMBULE

Par délibération du 23 mars 2007, le Conseil Général a :

- ❖ approuvé le bilan de la concertation au titre de l'article L 300-2 et suivants du code de l'Urbanisme ;
- ❖ approuvé les études d'avant-projet et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au montant estimé de 21 M€ TTC, acquisitions foncières comprises (valeur janvier 2007) ;
- ❖ arrêté le programme de l'opération ;
- ❖ sollicité l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- ❖ décidé de recourir à l'expropriation si les accords amiables ne peuvent intervenir.

Le projet de déviation de la RD 419 à RETZWILLER a été déclaré d'utilité publique le 13 mai 2008.

II - ETUDES DE PROJET

Le dossier des études de projet est déposé sur le bureau de votre commission.

Ce dossier est conforme au programme approuvé par délibération du Conseil Général du 23 mars 2007.

III - COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Par délibération du 23 mars 2007, le Conseil Général a approuvé l'estimation du coût prévisionnel de l'opération au montant de 21 M€ TTC (valeur janvier 2007), soit 22,50 M€ TTC (valeur février 2009).

Au stade des études de projet, l'estimation du coût prévisionnel de l'opération de 22,50 M€ TTC (valeur février 2009) reste inchangée et se décompose comme suit :

- Études et contrôles : 1,60 M€
- Dégagement des emprises : 0,60 M€
- Travaux : 17,75 M€
- Protections acoustiques de façade des habitations : 0,25 M€
- Acquisitions foncières : 2,30 M€

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève ainsi à 20,20 M€ TTC (valeur février 2009) hors acquisitions foncières.

IV - ALLOTISSEMENT

Il est proposé d'adopter l'allotissement suivant :

- Ouvrage d'art OA1 et terrassements associés ;
- Ouvrage d'art OA2, mur de soutènement et terrassement associés ;
- Ouvrage d'art OA3 et terrassements associés ;
- Ouvrages hydrauliques OHE1, OHE3, OHE4 et terrassement associés ;
- Carrefour giratoire Est ;
- Déboisement ;
- Terrassement, assainissement, chaussées ;
- Signalisation horizontale ;
- Signalisation verticale ;
- Dispositifs de retenue ;
- Aménagements paysagers.

V - CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les études de projet ;
- d'adopter l'allotissement des travaux proposé au rapport ;
- d'arrêter le coût prévisionnel de l'opération au montant de 22,5 M€ TTC (valeur février 2009), selon la décomposition figurant au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER